



Lausanne, le 22 mars 2018

Service public

Solidaires - Unitaires - Démocratiques
Tél. 021 / 351 22 50 – Fax 021 / 351 22 53
Chauderon 5 - 1003 Lausanne
e-mail info@sud-vd.ch
facebook.com/sudresiste

Madame la Présidente
du Conseil d'Etat
Nuria Gorrite
Château cantonal
1014 Lausanne

Déduction des frais de repas dans la déclaration d'impôt Case « G » sur le certificat de salaire

Madame la Présidente,

Nous nous adressons par votre intermédiaire à la DCERH et, si besoin était, au collège gouvernemental dans son ensemble.

Nous revenons sur le problème posé par la case « G » sur les certificats de salaire des employé-e-s de l'Etat de Vaud. Vous avez répondu, le 28 août 2017, à un premier courrier de notre part sur cet objet que nous vous avons adressé le 7 avril 2017.

De nouvelles informations nous sont parvenues depuis lors qui avivent, approfondissent et élargissent nos interrogations.

La littérature officielle contient la claire mention de « repas » et non pas simplement celle de « plat du jour ». Quand vous invoquez les Fr. 14.-, faites-vous allusion à un plat du jour ou à un repas qui peut comprendre quelques autres ingrédients comme une soupe ou une salade ?

Nous aimerions être fixé-e-s sur ce point et comprendre quel est le prix total assigné à un repas du point de vue de l'employeur public.

Sur cette base, pourriez-vous nous communiquer également une détermination claire définissant ce que l'on peut manger pour Fr. 14.- : repas complet, avec salade, sans ou avec dessert, boisson comprise ou plat du jour, avec ou sans boisson ou tout autre combinaison qu'il vous plaira de concevoir.

Vous savez comme nous que certains établissements à « prix réduit » ont un prix interne et un autre externe dans la mesure où ils sont ouverts au grand public. Mais il y en a certains qui offrent un plat à prix unique. Donc les employé-e-s de la fonction publique doivent honorer la surtaxe fiscale qu'implique la case « G », tout en payant leur repas au même prix que d'autres personnes qui ne travaillent pas dans le secteur public. Ces dernières sont-elles également surtaxées ?

Nous nous interrogeons sur le montant de la participation de l'employeur public au prix effectif des repas et sur la manière dont cette participation s'effectue.

L'employeur public semble ignorer que le repas à « prix réduit » dans les restaurants d'entreprise (donc dans les restaurants d'Etat ou mandatés par lui) est équivalent à celui qu'un chef de service pourrait prendre, au prix du marché, dans un restaurant Coop à la Caroline, à Lausanne. Vous reconnaîtrez que la participation de l'Etat peut induire quelques questions.

Nous insistons également sur le fait que de nombreux restaurants à « prix réduit » n'ont pas la capacité d'accueillir l'ensemble des employé-e-s de certains. Il faut considérer également les problèmes d'horaires d'ouverture incompatibles avec les horaires de travail des salarié-e-s. Du coup, ces personnes paient la surtaxe fiscale et doivent aller trouver leur pitance sur le marché « libre » ou prendre leur voiture pour aller sur des dizaines de kilomètres chercher un restaurant et revenir ensuite à toute vitesse.

Nous vous demandons vos déterminations sur les questions abordées dans ce courrier, ainsi que sur les revendications que nous énonçons ci-après :

1. Nous demandons que la case « G » ne soit pas cochée sur les certificats de salaire de toutes les personnes dont les lieux de restauration, mis à disposition sur leur lieu de travail, ne font pas l'objet d'une intervention de l'Etat pour offrir un « prix réduit ».
2. Nous demandons que le repas à « prix réduit » de l'Etat soit effectivement un repas complet et non pas une simple assiette du jour.
3. Nous demandons que la case « G » ne soit pas cochée pour les certificats de salaire de toutes les personnes dans les divers sites dont les infrastructures ne sont pas en capacité de pouvoir assurer l'accès et le service pour tou-te-s les employé-e-s concerné-e-s

En vous remerciant de la réponse que vous apporterez à ces différents points, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos respectueuses salutations.

Secrétariat fédéral de SUD